



Saint-Herménégilde

816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC

Concernant **la première année** du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de **Saint-Herménégilde 2022-2023-2024**

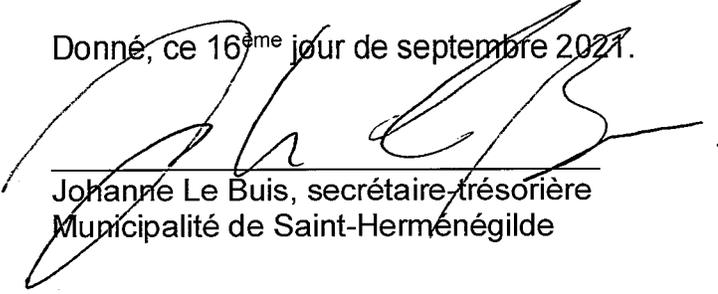
Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Herménégilde devant être en vigueur, durant les exercices financiers 2022-2023-2024, a été déposé à mon bureau le 9 septembre 2021 et qu'en 2022, il sera en vigueur pour son **premier** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au plus tard le 30 avril 2022;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Coaticook
294, St-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné, ce 16^{ème} jour de septembre 2021.


Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Herménégilde